

2^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI 19 et 20 NOVEMBRE 2022

DEMONSTRATION HISTORIQUE REGLEMENT PARTICULIER

L'ASA DE L'YONNE en partenariat avec l'Association A.G.S. organise une démonstration historique qui se déroulera dans le cadre du «2^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI » les **19 et 20 Novembre 2022**.

Cette démonstration, qui est uniquement sur invitation, précèdera les rallyes VHC et modernes.

LIEU

Le rallye régional du Grand Sénonais se situe à l'ouest de SENS.

PARCOURS

Le 2^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI représente un parcours de **187,275 kms** et se déroule en **1 étape et 3 sections**. Il comporte 6 épreuves spéciales totalisant : **39,990 kms** (23 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

FOND DE BRASSY : 4,150 kms x 3 - LES GAILLARDS : 9,180 kms x 3.

VOITURES ADMISES

Seul le Comité d'Organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- . voitures à caractère « civil » dont la 1^{ère} immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1989
- . voitures de Prestige ou d'Exception

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2022, l'organisateur limite à **10 (dix)**, le nombre maximal de voitures pouvant participer à cette démonstration. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

EQUIPAGE

- . Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- . **Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2022, le conducteur devra être obligatoirement en possession d'une licence FFSA 2022** (par exemple, une licence « Volontaire » (code EIV) est acceptée.
- . Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.
- . L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le rallye.
- . Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et d'une licence FFSA 2022.
- . Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- . Le port du casque est **strictement interdit**.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est de **120 € avec la publicité de l'organisateur (chèque à l'ordre de l'ASA YONNE) à envoyer avec la demande d'engagement à : ASA YONNE – 15, rue Chiffot - 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE.**

La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au **14 NOVEMBRE 2022**.

VERIFICATIONS

. **Administratives** : elles auront lieu le **Samedi 19 Novembre 2022 entre 16 h 30 et 19 h 00 (dernier délai) chez PEUGEOT - SENS**, avec :

- ° la présentation des **originaux** des permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique à jour et attestation d'assurance en cours de validité au minimum jusqu'au lendemain de l'épreuve
- ° la présentation de **l'original** de la licence FFSA 2022
- ° la fourniture du briefing démonstration écrit contre émargement
- ° la fourniture de deux panneaux de portières identifiés (D1, D2, D3, etc...) et deux plaques de rallye.

. **Techniques** : elles auront lieu le **Samedi 19 Novembre 2022 entre 16 h 45 et 19 h 15 (dernier délai)**.

- ° les véhicules doivent être conformes au code de la route
- ° chaque voiture devra être équipée d'un extincteur vérifié depuis moins d'un an et d'un triangle de signalisation.

A l'issue des vérifications, les voitures seront placées dans un parc fermé réservé à cette démonstration **au plus tard pour 19 h 30, Samedi 19 Novembre 2022**.

Le départ de la 1^{ère} étape a lieu le **Dimanche 20 Novembre 2022 à 7 h 30 depuis le parc fermé, place Jean Jaurès à SENS**.

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

DEROULEMENT

- . La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- . Elle précèdera le **2^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI 2022**.
- . La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- . La démonstration est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2022 dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, départ ES, parcs, etc...) afin de ne pas gêner les concurrents du rallye régional du Grand Sénonais.
- . Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2022.
- . Un équipage ne respectant pas l'heure du tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).
- . Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- . Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- . Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- . Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- . Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.
- . En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone, leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- . Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé sera à sa charge.

CONTACT ORGANISATION : André GUIBLAIN : 06.48.73.12.79 – andre.guiblain@orange.fr